

Regards

Anjou

ÉDITION SPÉCIALE



Anjou et son avenir

Résultat du sondage

Fort taux de satisfaction à l'égard des services et des équipements municipaux

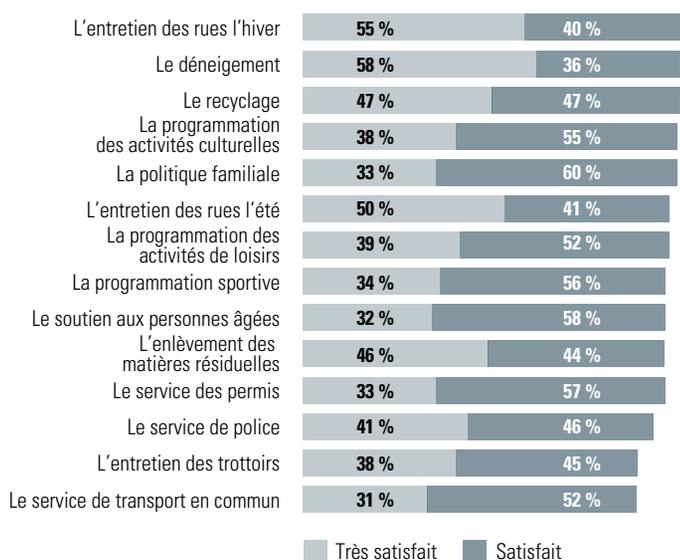
Dans le cadre de la planification des grandes orientations stratégiques à poursuivre au cours des prochaines années, l'arrondissement d'Anjou a invité en avril dernier les citoyens à participer à une consultation publique et à répondre à un sondage d'opinion.

Cette approche a permis à près de 1 000 familles d'exprimer leur opinion sur différents sujets d'intérêt tels que le recours et la satisfaction envers les services municipaux, la perception de l'arrondissement et l'opinion à l'endroit de la réglementation municipale. Un tel niveau de participation s'avère représentatif des citoyens démontrant un intérêt pour l'actualité municipale et correspond à une marge d'erreur maximale de 3,5 %.

DES CITOYENS SATISFAITS

De façon générale, la satisfaction des citoyens à l'égard des services municipaux est élevée avec des taux se situant entre 90 % et 95 % pour 11 des 14 sujets. Il s'agit notamment de l'entretien des rues (hiver et été), du déneigement, de l'enlèvement des matières résiduelles et du recyclage, de la programmation des activités de loisirs, de la politique familiale et du soutien aux personnes âgées. Mentionnons que l'entretien des rues et le déneigement représentent les services suscitant la satisfaction la plus importante.

La satisfaction des citoyens concernés à l'égard des services municipaux



Le caractère agréable du milieu de vie (84 %) et la bonne réputation de l'administration municipale (82 %) constituent l'image forte de l'arrondissement. L'étude révèle également un attachement important des Angevins envers leur milieu de vie puisque près de huit citoyens sur dix (76 %) recommanderaient à un proche d'habiter Anjou, notamment pour sa localisation centrale et la tranquillité qu'on y retrouve.

DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS

Les citoyens se prononcent sur la qualité des équipements et des infrastructures avec un taux de satisfaction élevé se situant entre 92 % et 96 % pour la majorité des éléments suivants : bibliothèques, terrains de tennis, soccer, baseball, pétanque, parcs, jeux pour enfants, jardins communautaires, piscines extérieures et arénas, ainsi que centres communautaires. Les six autres éléments, patinoires extérieures, salle de spectacle, parcs pour planches et patins, piscine intérieure, pistes cyclables et enclos pour chiens – bénéficient eux aussi d'un taux de satisfaction fort respectable.

Notons que 84 % des répondants ont utilisé un ou plusieurs services ou équipements municipaux au cours de la dernière année. On constate une proportion semblable, soit 83 %, chez les résidents qui ont consulté des outils d'information municipale comme le site Internet et le bulletin *Regards sur Anjou*. Par ailleurs, plus de la moitié des résidents (56 %) ont contacté l'arrondissement par téléphone, par courriel ou en se rendant sur place.

DES MESURES QUI REÇOIVENT UN APPUI MASSIF

Ces résultats permettent de confirmer l'opinion favorable des mesures contenues dans le plan d'action. Trois d'entre elles reçoivent l'approbation de près de neuf répondants sur dix, soit l'offre gratuite des services et des locaux aux associations culturelles, sportives et communautaires, l'investissement dans la surveillance des parcs et des espaces publics et le déneigement de qualité supérieure. Le maintien d'une politique tarifaire avantageuse pour les permis et l'offre des camps de jour à un prix inférieur aux coûts réels reçoivent respectivement un appui de 85 % et 83 % de la part des répondants.

Le taux d'approbation des mesures du plan d'action de l'arrondissement d'Anjou



LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Les citoyens considèrent certains aspects de la vie municipale comme des inconvénients. La nuisance la plus élevée (42 %) est attribuable aux bruits, suivie de la propreté des cours avant et arrière (38 %), du stationnement des véhicules et des camions dans les rues résidentielles en dehors des heures d'affaires (37 %) et du dépôt de la neige dans les rues par les citoyens (33 %).

L'OPINION CITOYENNE SUR LA FUSION

Les répondants ont été invités à se prononcer sur certains aspects de la vie municipale depuis la fusion de 2002. Ainsi, 90 % des citoyens estiment que la situation financière d'Anjou n'est pas meilleure aujourd'hui qu'avant la fusion, 78 % que la fusion n'a pas été avantageuse pour Anjou et 75 % considèrent ne pas avoir de meilleurs services municipaux depuis la fusion.

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2014 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Message de Luis Miranda



Mes chers concitoyens et concitoyennes,

Je voudrais d'abord vous dire merci de me permettre de conduire les destinées d'Anjou. Voilà en effet 25 ans jour pour jour que vous me témoignez votre confiance. Autant je suis honoré de cette confiance, autant je suis toujours animé de la même passion de servir la communauté angevine. D'ailleurs, vous nous le rendez bien comme en témoignent les résultats positifs du sondage réalisé au printemps dernier. La récolte d'informations fut riche et éclairante. Je tiens à remercier ceux et celles qui ont pris le temps de participer à cet exercice.

Que de chemin parcouru depuis novembre 1989 ! Que de changements survenus ! Revenons brièvement en arrière. En 1997, quand vous m'avez confié le mandat et le privilège d'être le maire de la ville, Anjou était en plein essor : le parc d'affaires se développait à un rythme soutenu, l'activité commerciale était élevée et le développement résidentiel se positionnait avantageusement sur le marché métropolitain. Anjou était reconnu pour son taux de taxation parmi les plus bas de l'île de Montréal, soit le 5^e plus bas de l'île de Montréal et le plus bas taux pour les villes de l'est de l'île. Anjou se démarquait aussi pour la qualité des services offerts, pour la diversité de son offre en matière d'activités de loisirs, sportives et culturelles et pour son cadre de vie sécuritaire.

Toutes ces actions et ces décisions s'articulaient autour d'un objectif central : toujours mieux répondre à vos besoins et à vos attentes. Nous voulions faire d'Anjou un milieu de vie distinctif et une référence dans le

monde municipal. Et nous avons relevé ce défi, Anjou se distinguant pour l'excellence de sa santé financière, sa richesse foncière, sa fiscalité concurrentielle et la qualité de son organisation urbaine. Bref, tout était en place pour que nos concitoyens en bénéficient encore plus largement.

Puis Anjou est devenu un arrondissement même si nous avons combattu avec acharnement la décision de fusion. Nous étions opposés à la création d'une mégastucture – d'une grosse machine – déshumanisante et désincarnée qui allait graduellement éloigner le citoyen de son administration locale et atténuer son sentiment d'appartenance à son milieu de vie.

Malgré une vive opposition, Anjou devenait néanmoins un arrondissement de la nouvelle ville de Montréal en janvier 2002. Je me suis fait élire avec une équipe qui avait pris l'engagement de respecter l'identité des ex-banlieues.

En 2004, j'ai démissionné de l'équipe qui reniait sa promesse de 2001 et mené la campagne référendaire pour la défusion d'Anjou.

La population angevine s'est exprimée à 57 % en faveur de la défusion et du retour à son statut de ville. Malheureusement, ce vote n'a pas été reconnu, car nous n'avions pas atteint le taux de participation exigé selon une formule compliquée et étrequée.

Nous étions certes déçus, mais nous devons respecter la démocratie. Nous avons donc décidé de faire fonctionner cette ville, de participer de bonne foi à la prise de décision et d'en tirer le meilleur bénéfice pour Anjou.

Anjou, une ville qui de

AVANT LA FUSION

Anjou est reconnu comme la ville la plus dynamique de l'est de l'île de Montréal. C'est un milieu de vie ouvert, urbain et contemporain. Les années 1990 sont marquées par un développement résidentiel, commercial et industriel fulgurant, et par la réalisation de grands travaux d'infrastructure (développement du parc d'affaires et d'Anjou-sur-le-lac, aménagement de pistes cyclables et du mur antibruit, revitalisation des grandes artères commerciales, consolidation des parcs et des espaces verts, aménagement du dépôt à neige, etc.).

Sur le plan fiscal, les contribuables angevins sont parmi les moins taxés des villes de

banlieue de l'île. La ville est en excellente santé financière et dégage à chaque exercice financier des surplus importants qui sont réinjectés dans les services à la population. De plus, la Ville investit annuellement une somme de 9 M\$, dont une grande partie dans son programme de réfection de rues et de trottoirs.

Au fil des années, Anjou se transforme en ville encore plus moderne afin de toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes de sa population, et d'en faire un pôle d'attraction majeur pour les activités économiques.

Tout est en place pour que les citoyens – contribuables et utilisateurs de services – bénéficient pleinement des retombées positives du développement d'Anjou.

ANJOU, APRÈS LA FUSION

À compter du 1^{er} janvier 2002, Anjou devient l'un des 27 arrondissements de la nouvelle ville de Montréal. L'arrondissement assume la responsabilité des services de proximité : déneigement, collecte des ordures, entretien des rues résidentielles et industrielles, des parcs et des bâtiments, organisation des activités culturelles, sportives, récréatives et communautaires, délivrance de permis et réglementation, protection de l'environnement. Tous des services qui sont déjà reconnus pour leur qualité et qui font la tradition d'excellence d'Anjou.

Le changement majeur est le suivant : Anjou perd son pouvoir de taxation, son autonomie budgétaire, ses outils de développement économique. Autrement dit, Anjou n'est plus maître de sa destinée parce que dépendant des décisions de la ville centre, en particulier sur le plan

VOS ÉLUS, ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS

Le maire et les conseillers de l'arrondissement sont reconnus pour leur accessibilité. Vous pouvez les rencontrer sans rendez-vous un samedi sur deux en alternance, entre 9 h et midi à la mairie d'arrondissement, entre septembre et juin. Vous pouvez également communiquer directement avec eux. Une autre occasion de les rencontrer consiste à se présenter à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement. Les séances ont lieu le premier mardi de chaque mois à 19 h.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville
514 493-8010



Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Suis-je mélancolique du bon *vieux temps* ? Non. Sauf qu'Anjou ne sera jamais traité avec équité sur le plan des transferts budgétaires par la ville centre.

Depuis 2002, je me bats pour qu'Anjou reçoive sa juste part pour assurer un niveau de services auquel les contribuables sont en droit de s'attendre.

Depuis 2002, je dénonce le déséquilibre fiscal dont font injustement les frais Anjou et ses contribuables.

Depuis 2002, Anjou doit composer chaque année avec un manque à gagner de plus de 2 M\$ pour maintenir les services municipaux de base et équilibrer son budget.

En conséquence, depuis 2007, nous devons recourir à une taxe locale pour respecter nos obligations. Est-ce normal que nous ayons à alourdir le fardeau fiscal de nos contribuables alors que nous générons 105 M\$ en revenus de taxation à la Ville de Montréal et que notre dotation soit seulement de 23,5 M\$?

Perte d'autonomie, centralisation accrue des services et des compétences, déséquilibre fiscal, diminution de services; peut-on dire que la fusion a tenu ses promesses et qu'elle fut bénéfique pour Anjou ?

Nous avons néanmoins réalisé un tour de force en protégeant nos acquis malgré une dotation nettement insuffisante. Nous avons fait preuve de créativité et fait des choix responsables – notamment des coupes dans les services administratifs – pour ne pas toucher aux services de proximité.

Pour 2015, la ville centre nous annonce une réforme du financement des arrondissements et un nouveau partage des compétences. Encore une fois Anjou n'y trouve pas son compte. Nous sommes désavantagés, car le modèle proposé repose sur des paramètres qui ne considèrent pas la réalité démographique et historique de notre arrondissement.

À Anjou, nous avons fait le choix d'investir dans la qualité de vie de nos citoyens en fonction de leurs besoins : la sécurité, la propreté, les parcs, les espaces verts et la diversité des activités et des équipements. Un autre arrondissement a pu faire des choix différents. Toutefois, la ville centre veut maintenant uniformiser l'offre de services municipaux, ce qui est contraire au principe du service de proximité.

En résumé, il n'y a pas plus d'argent pour notre arrondissement pour dispenser les services, alors que la ville centre augmente ses revenus de taxes chaque année. Depuis 2002, la contribution fiscale des Angevins est passée de 66 M\$ à 105 M\$.

Je ne suis pas le seul à dénoncer cette réforme. Plusieurs autres maires d'arrondissement s'estiment lésés par ce réaménagement fiscal et des compétences.

Les dernières années ont été fertiles en activités intenses. Il faut prendre le recul nécessaire et tirer des leçons de ce qui a amené la création de cette mégastucture qu'est la Ville de Montréal. Il faut d'ailleurs écarter tout esprit de revanche et d'affrontement, et regarder lucidement les résultats de ce projet.

J'ai pu échanger avec vous. Vous m'avez signifié vos attentes et vos questionnements; quelquefois, j'ai vu votre désarroi concernant certaines situations. Le contexte actuel nous oblige à nous réinventer profondément, à proposer de nouveaux choix, un nouveau fonctionnement.

J'aime Anjou. J'aime les gens qui ont forgé sa personnalité, qui ont contribué à son développement. Nous devons faire émerger de nouvelles réponses en regard des questionnements d'aujourd'hui par respect envers ceux et celles qui ont placé leur confiance dans notre équipe pour veiller à leurs intérêts.

La force de notre engagement réside dans la conscience de l'importance des enjeux qui nous interpellent et d'y trouver des solutions durables pour notre avenir collectif.

Avec votre soutien, je compte déployer toutes mes énergies dans cette direction, soit la défense des intérêts de la population d'Anjou.



Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal



vient un arrondissement

fiscal et budgétaire. C'est la ville centre qui fixe le taux de taxation, qui détermine les budgets de fonctionnement des arrondissements et qui établit le programme triennal d'immobilisations (PTI).

Dès 2002, Anjou reçoit une dotation pour son budget de fonctionnement bien en deçà de ses besoins pour assurer adéquatement les services. Année après année, le manque à gagner s'élève à plus de 2 M\$. L'administration fait des démarches auprès de la ville centre pour que des ajustements budgétaires soient apportés, mais en vain. Cette précarité financière exerce une pression sur les choix budgétaires de l'arrondissement.

Dépourvu de toute marge de manœuvre financière, l'arrondissement fait néanmoins le choix de maintenir les principaux services, mais procède graduellement à une réduction des effectifs qui atteint au total 6 % (alors que la ville centre les augmente de 12 %).

À compter de 2007, l'arrondissement n'a d'autre choix que d'introduire une taxe locale, entièrement consacrée au maintien des services essentiels. Situation injuste pour Anjou et ses contribuables qui voient leur fardeau fiscal s'alourdir même s'ils génèrent 105 M\$ de revenus à la ville centre. Autre preuve d'un sous-financement : avec une dotation de 23,5 M\$, Anjou est parmi les trois arrondissements de queue qui reçoivent les plus petits transferts centraux (17^e sur 19), alors qu'il occupe le 10^e rang sur 19 pour les revenus générés. L'asphyxie financière guette Anjou si un redressement ne survient pas à court terme.

Malgré un contexte financier extrêmement difficile, l'administration s'est fixé des priorités qui mobilisent toutes ses actions :

Maintenir une communication active avec la population de façon à offrir des services qui répondent à ses attentes;

Mettre en place une gouvernance responsable qui favorise le contrôle et l'efficacité organisationnels et une saine gestion des finances publiques;

Mener à terme des projets concrets : le Centre communautaire d'Anjou, la politique familiale, le plan d'action municipal pour les aînés (MADA-Anjou), le Plan local de développement durable et la bonification des installations sportives, récréatives et communautaires.

Mais la fusion a eu des répercussions sur la qualité et la quantité des services de proximité et sur bien d'autres aspects de la vie municipale :

SOUS-FINANCEMENT ANNUEL RÉCURRENT DE PLUS DE 2 M\$ pour le budget de fonctionnement de l'arrondissement nécessitant l'introduction d'une taxe locale pour compenser la dotation insuffisante. Un fardeau fiscal plus lourd d'année en année pour les contribuables.

40 M\$ INVESTIS EN MOINS PRINCIPALEMENT DANS LE RÉSEAU ROUTIER DEPUIS 2002, le PTI est passé de 9 à 5 M\$ par année. En conséquence, un réseau routier qui se détériore.

RÉDUCTION DES EFFECTIFS DE 6 %.

RÉDUCTION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX: nombre de patinoires extérieures, heures de surveillance dans les parcs, budget des aménagements paysagers, plantation d'arbres et engagements auprès des organismes du milieu.

La réforme du financement des arrondissements

Au cours de l'été 2014, la ville centre dévoilait son projet de réforme de financement des arrondissements. Les changements annoncés promettent de modifier en profondeur la façon dont la ville centre et les arrondissements partageront les compétences, mais surtout les fonds publics.

La ville centre rapatrie plusieurs compétences jusqu'ici dévolues aux arrondissements.

Quels sont les impacts de cette réforme pour Anjou ? Sur le plan financier, l'iniquité persiste toujours et Anjou écope encore une fois après des années de sous-financement.

L'administration espérait que la réforme propose un réajustement significatif des transferts centraux vers l'arrondissement de manière à lui donner une marge de manœuvre financière pour réduire le fardeau fiscal des contribuables tout en maintenant une prestation de services de proximité efficaces. L'enveloppe budgétaire 2015 ne correspond pas aux besoins de l'arrondissement pour assurer les services de base et assumer les dépenses incompressibles. Dans les faits, Anjou aura moins d'argent en 2015.

La réforme tend vers l'uniformisation globale des arrondissements et le développement d'un niveau moyen de service. Sur le plan des responsabilités, elle propose une centralisation toujours plus grande des services municipaux vers la ville centre. Cette intrusion dans le champ de compétence des arrondissements rendra la gestion moins efficace, plus lourde, et se répercutera inévitablement sur la qualité des services offerts.

L'administration d'Anjou a tout fait pour protéger les acquis et la qualité de vie des Angevins. Les dépenses ont été réduites au maximum sans rogner dans les services directs à la population, l'appareil organisationnel a été efficace malgré des effectifs réduits. On croyait que cette bonne gestion serait reconnue par un ajustement significatif de l'enveloppe budgétaire, mais ce n'est manifestement pas le cas.

L'arrondissement est donc confronté à des choix budgétaires difficiles en 2015.

Le contexte particulier créé par la réforme exige une extrême discipline dans la gestion des finances publiques, tant la marge de manœuvre est inexistante.

Alors que le premier objectif de notre administration est de protéger le contribuable angevin, la ville centre ne majore pas notre enveloppe budgétaire et nous fait porter l'odieuse d'imposer une taxe locale pour maintenir nos services !

Notre deuxième objectif est d'assurer le même niveau de service, mais y arriver devient de plus en plus difficile tant les moyens financiers mis à notre disposition sont amputés.

La réforme aurait pu permettre de corriger cette iniquité flagrante qui touche Anjou depuis trop longtemps. Ce rendez-vous a été manqué.



QUELQUES IMPACTS DE LA RÉFORME POUR ANJOU



La perte du contrôle de qualité sur le déneigement, car la ville centre va centraliser les dépôts à neige. En plus d'alourdir la gestion, la ville centre pourrait imposer des normes qui nuisent à notre pouvoir de décider du nombre de chargements lors de précipitations abondantes de neige.

L'entretien et le déneigement de plusieurs rues locales seront désormais gérés par la ville centre pour des artères comme de Châteauneuf, Yves-Prévost, Wilfrid-Pelletier, des Galeries-d'Anjou, ce qui risque d'affecter la qualité du service. Les priorités de Montréal ne seront pas nécessairement celles d'Anjou pour la rapidité d'exécution des travaux d'entretien et de déneigement.

L'application de la réglementation en matière de stationnement sera sous la responsabilité de la ville centre, qui va distribuer désormais les contraventions. Nos inspecteurs faisaient preuve de jugement et de tolérance dans l'application de la réglementation. Cette philosophie risque de changer, car les constats représentent des revenus additionnels pour Montréal.



La ville centre définira les normes et le nombre de collectes des déchets. Elle pourrait décider de passer de deux à une par semaine, ce qui entraînerait des difficultés d'entreposage dans certains secteurs où sont concentrées les tours à logements.



Les revenus des permis de construction, de rénovation et d'occupation du domaine public seront gérés par la ville centre. Cette centralisation risque de provoquer une augmentation des coûts de certains permis.

QUEL AVENIR POUR ANJOU ?

Les citoyens d'Anjou ont un puissant sentiment d'appartenance à leur milieu de vie. Ils sont fiers d'y vivre et d'y élever leur famille. Tout a été mis en place pour que les citoyens soient satisfaits, engagés et heureux. D'ailleurs, les résultats du sondage le démontrent clairement.

Les citoyens d'ici sont d'abord des Angevins, mais reconnaissent qu'ils font partie de l'ensemble montréalais. Du reste, les contribuables angevins paient leur juste part pour que la ville centre fonctionne et offre les services de sécurité publique, d'incendie et de transport collectif. Leur contribution sert même à financer les services dispensés par d'autres arrondissements.

Cependant, ils ne souhaitent pas voir leurs services de proximité diminués et certaines activités abolies ou tarifées. Au contraire, ils s'attendent à ce que l'offre de services municipaux s'adapte constamment à leurs besoins.

Ils veulent des élus accessibles, transparents, à l'écoute de leurs besoins et qui défendent leurs intérêts.

Ils veulent surtout être traités avec respect et équité. La réforme proposée par la ville centre ne répond pas à ces attentes.

Où sommes-nous ? Où souhaitons-nous aller ? Comment allons-nous y arriver ? Anjou a fait face avec succès aux nombreuses réformes imposées par le gouvernement du Québec ces

20 dernières années, au délestage de responsabilités financières, aux fusions/défusions municipales, etc. La voix de ses citoyens n'a pas toujours été entendue lorsque ces changements importants sont survenus. L'administration croit aux valeurs d'une communication active avec la population et compte la maintenir, voire l'intensifier, dans le cadre de cette réforme afin que tous les citoyens soient informés sur ses enjeux et ses impacts.